

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, COHENDY Josette, GUYOT Maryline, PONTET Pascal, LIEVRE Hélène, DESCHELETTE Sophie, BRUN Marcelle, GUILLERMIN Marie-Noëlle

Absents excusés : JOUBERT Régis, PONTET Julien, PONTILLE Michel, CAMBOURIAN Nicole,

Absent : BARRAS Didier

Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2019

Mme COHENDY Josette a été nommée secrétaire de séance

1) Autorisation de dépenses d'investissement et de fonctionnement sur l'exercice 2020

Mr le maire rappelle qu'afin de pouvoir attendre le vote du budget primitif 2020, le conseil peut autoriser le maire à recouvrer les recettes, à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites l'année précédente, à mandater les dépenses liées à la dette, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts l'année précédente.

En conséquence, il est proposé d'appliquer cette mesure au budget communal. Le quart des crédits ouverts en 2019 sans le remboursement de la dette représente 143 871,85€.

Le montant des crédits ouverts en 2019 en fonctionnement s'élève à 414 948,08€.

2) Avenant n°01 à la convention AERES et subvention 2020

Rappelle de la convention multipartite signée avec l'association AERES et les communes partenaires 2018-2022.

Le montant total des subventions des communes partenaires octroyé à INTERGONES est établi à 75 000€ selon la population INSEE 2012.

Afin de réactualiser cette répartition selon la population INSEE 2016, il est proposé un avenant n°01 à ladite convention.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°01 à la convention et autorise Mr le maire à le signer qui prendra compte la population INSEE 2016 de chaque commune (articles 3 et 8), modifiera le RIB d'AERES (article 4), le versement d'une subvention à AERES pour le financement du centre de loisirs Intergônes pour l'année 2020 de 14 362,67€.

3) Vente d'une parcelle de terrain à Mr Mme MONGOIN/AUBERT

Rappelle de la délibération en date du 01.10.2019 acceptant la vente d'une parcelle de terrain à Mr MONGOIN et Mme AUBERT au prix de 1,50€ le m².

Le géomètre est passé afin de réaliser un projet de division, la surface a cédé est de 690 m² soit 1 035€.

4) Remboursement au maire achat interphone mairie

Le conseil accepte le remboursement au maire de l'achat de l'interphone de la mairie pour un montant de 169€, le magasin n'ayant pas accepté le paiement différé.

12) Questions diverses

*Contournement du village : le goudronnage de la route est prévu pour le mois de mars.

*Réseau de chaleur : RDV avec le Syder le 11/02/20 pour le chiffrage définitif

*toiture église : les travaux se feront probablement au courant du mois d'avril pour une durée d'environ 2 mois par l'entreprise BARSKI

*remerciements à la commission culture animation pour l'élaboration du bulletin municipal

*une commande de chaises va être faite pour les salles

*adressage : en attente de la livraison des panneaux

*expo bibliothèque : peinture de Brigitte DEBATISSE

*prochaine réunion : 3 mars 2020

A RONNO, le 31 janvier 2020

Le Maire,

Philippe LORCHEL

